

N° 711  
14 SEPTEMBRE  
2011

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## CETTE SEMAINE 3

• BILAN DE LA RENTRÉE

## ENJEUX 4-5

• RYTHMES SCOLAIRES  
• ORIENTATION  
• STATUTS DE 1950  
• ÉLECTIONS PRO

## MÉTIERS-CARRIÈRES 6

• NON-TITULAIRES  
• TZR

## SUR LE TERRAIN 7

• STAGIAIRES  
• AED

## ÉDITO

# DISCOURS « SUR-MESURE »



**E**n présentant les grands objectifs de la rentrée 2011, Luc Chatel a souligné l'importance de personnaliser l'enseignement, d'adapter les parcours scolaires à chaque élève, de favoriser le qualitatif. Il est vrai qu'il prenait bien garde de ne pas parler du quantitatif quand, situation inédite, 4 800 postes sont supprimés dans le secondaire tandis qu'arrivent 79 500 élèves de plus.

Interrogé par des journalistes sur le sujet, le ministre a répété en boucle les chiffres qu'il ressassait déjà l'an dernier ; plus de profs qu'il y a vingt ans pour moins d'élèves.

Pour quelqu'un qui se pique de modernité, la référence est savoureuse ; considérer que le système éducatif n'a pas évolué depuis 1990, feindre d'ignorer que désormais la majorité d'une classe d'âge est scolarisée au lycée, que contenus et méthodes ont évolué, ce n'est pas sérieux !

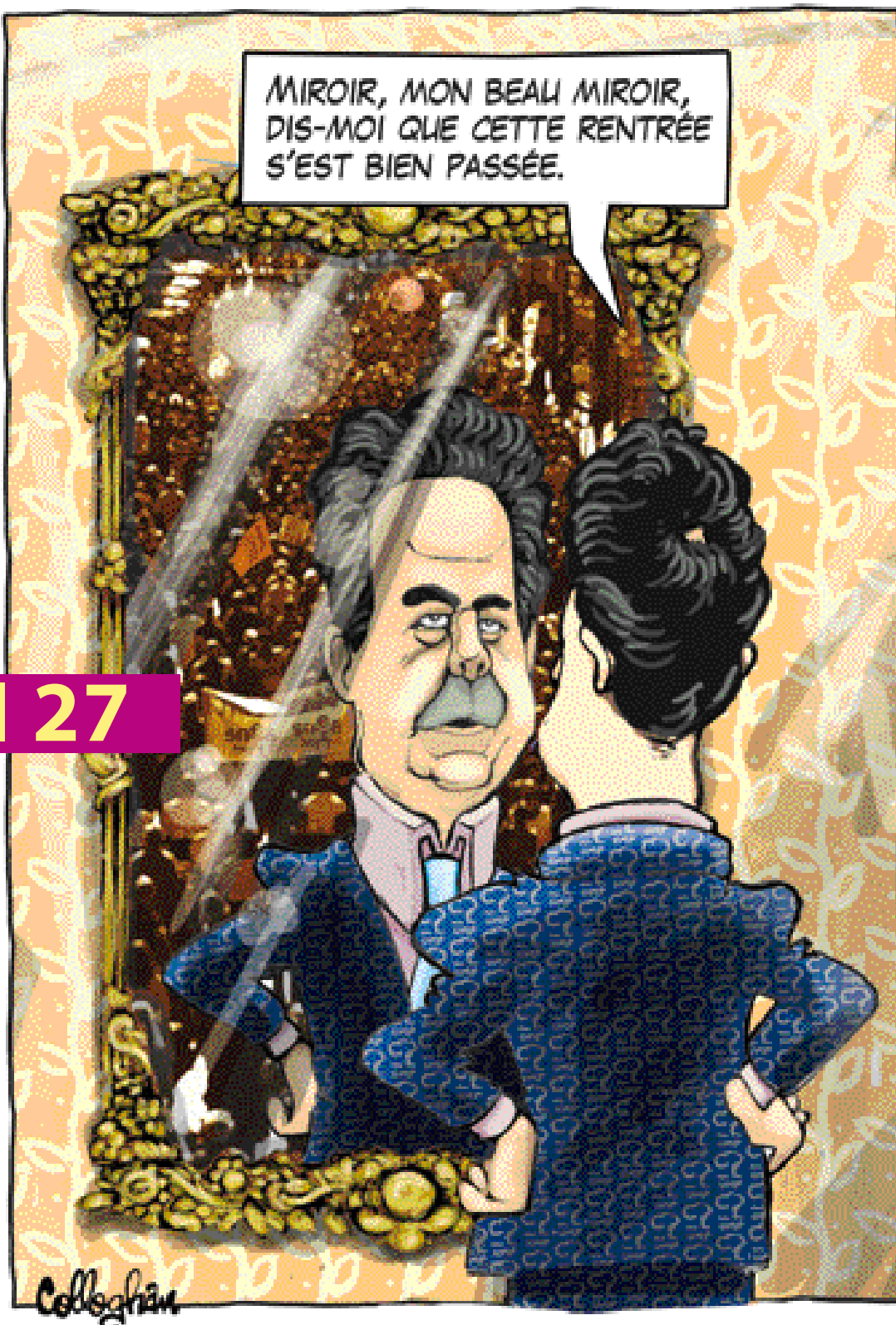
Cette mauvaise foi marque un réel embarras, celui qu'éprouve le ministre à défendre son bilan devant la réalité des effets de sa politique.

Entasser les élèves dans les classes, les priver de personnels de vie scolaire ou de conseillers d'orientation psychologues, ce n'est pas faire du « sur-mesure », M. le Ministre, c'est bien déshabiller le service public d'Éducation.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

## IMPOSONS NOS CHOIX EN GREVE LE MARDI 27

Luc Chatel vient de réaffirmer récemment dans la presse que l'Éducation nationale devait continuer à participer à l'effort national de réduction des déficits publics ; effort dont on peut constater qu'il n'est pas franchement partagé par tous de la même façon si l'on s'en réfère aux mesures du plan Fillon ! Une fois de plus, le gouvernement se refuse à envisager une autre répartition des richesses, une véritable réforme fiscale, une taxation des profits, seules à même de renflouer le budget et permettre le financement des services publics. Ces derniers, ultimes remparts contre les inégalités, perdent chaque jour un peu plus les moyens de remplir leurs missions, au détriment des salariés. Le service public d'éducation est touché de plein fouet et, en dépit des propos de son ministre, plus aucune voix ne s'élève pour défendre le bilan de la politique gouvernementale dans ce domaine. Les chefs d'établissement avouent à quels bricolages ils sont contraints, du non-respect des horaires obligatoires au bourrage des classes ; les établissements concentrant le plus de difficultés perdent encore plus proportionnellement que les autres tandis que partout, les personnels sont confrontés à des conditions dégradées. La fameuse « individualisation » des parcours qui avait servi à justifier la réduction de l'offre de formation fait pitoyable figure **Suite page 2 >>>**



## COLLOQUE FSU DU 28 SEPTEMBRE



**Colloque**  
Mercredi 28 SEPTEMBRE  
de 9 h 30 à 16 h 30  
MGEN - 3, Square Max Hymans - 75015 Paris - Métro Montparnasse



**Donnons un avenir au système éducatif pour la réussite de tous !**

Élections professionnelles  
13-20 octobre 2011

Votez SNES !  
Votez FSU !






►►► Suite de la page 1

## IMPOSONS NOS CHOIX EN GRÈVE LE MARDI 27

quand on voit disparaître les dispositifs d'aide et l'accompagnement personnalisé se faire dans des classes entières de plus en plus surchargées. Mais le ministre a, lui, des solutions : pour absorber les nouvelles suppressions prévues en 2012 (- 14 000 emplois), il faut déreglementer encore davantage, élargir le dispositif Eclair, faire des chefs d'établissement de véritables petits « managers » ayant autorité sur les personnels. Il ne cache pas l'ambition de sa majorité de casser les statuts des enseignants, élargir leurs missions et alourdir leur charge de travail ; à cet effet, il annonce d'ores et déjà pour la fin de l'année civile une réforme de l'évaluation et le raccourcissement des congés d'été.

Face à la situation de rentrée, aux conditions de travail mais aussi à la poursuite de réformes refusées par les personnels, à l'imposition de logiques de concurrence et de dénaturation des missions, les réactions sont nombreuses dans les établissements ; elles doivent se multiplier dans les jours qui viennent afin de faire de la journée de grève du 27 septembre un grand mouvement de protestation. Les questions d'éducation seront un des enjeux forts des futures élections présidentielles et législatives ; les revendications des personnels doivent être entendues, les mobilisations joueront pour cela un rôle décisif, le 27 et ensuite.

■ **Frédérique Rolet**

## AUSTÉRITÉ... PAS POUR TOUT LE MONDE

**Le gouvernement argue de la crise pour promouvoir l'austérité et réduire les déficits publics, qu'il attribue à des dépenses excessives. Pour le SNES et la FSU, ce n'est pas l'excès de dépenses publiques qui provoque la crise mais l'effondrement des recettes.**

Cet effondrement s'explique en grande partie par la politique gouvernementale de cadeaux fiscaux, d'exonérations de cotisations, qui coûtent des milliards au budget de l'État et de la Sécurité sociale. L'austérité est d'ailleurs déjà mise en œuvre depuis plusieurs années (stagnation des salaires, suppressions d'emplois, réforme des retraites, désengagements de la Sécurité sociale...). Néfaste pour les salariés, les retraités, les malades, elle est aussi néfaste pour l'économie du pays, mais au

contraire bénéfique pour les plus riches, qui ont vu leurs revenus croître, et pour les grandes entreprises, les banques, dont les profits se sont envolés.

### ENTÊTEMENT

À la suite du Pacte Euro-Plus, de nouvelles mesures aggravent une situation déjà critique. La baisse des dépenses publiques a un coût social : elle prive les Français de services publics de qualité et renforce les inégalités, alors même que le taux de pauvreté est en augmentation (cf. tableau ci-contre). Elle a aussi un coût économique : en privant le pays d'une relance, alors que le chômage augmente et que, selon un rapport de l'Insee, le niveau de vie des 10 % les plus modestes régresse de 1,1 % par rapport à 2008, cette politique empêche de nouvelles recettes et oriente la France vers la récession.

### POUDRE AUX YEUX

Les quelques mesures annoncées pour afficher une contribution des plus riches aux « efforts » sont de la poudre aux yeux : 200 millions d'euros (à titre exceptionnel) escomptés au regard des 2 milliards perdus par la baisse de l'ISF. La modification du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires qui s'est avéré, comme la FSU l'avait prévu, contre-productif en terme d'emplois, rapportera 600 millions d'euros, mais le gouvernement refuse de revenir sur les exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises, pour la plupart sans contrepartie en terme d'emplois.

### POUVOIR D'ACHAT

Des plus jeunes aux retraités, des plus démunis aux classes moyennes, la question du pouvoir d'achat pèse sur le quotidien de chacun tout en handicapant des possibilités de reprise économique. Alors que les dépenses de santé des patients s'accroissent avec des restes à charge toujours plus élevés en raison des déremboursements, franchises et forfaits, et des dépassements d'honoraires, Fillon impose une nouvelle taxation des mutuelles (après celles de 2009 et de 2010). Cette mesure se traduira à plus ou moins long terme par une hausse des cotisations, rendant l'accès aux mutuelles plus difficile pour de très nombreux ménages, alors que les transferts de l'assurance maladie opérés par le gouvernement les y contraignent. Elle aggrave donc les

### TAUX DE PAUVRETÉ\* (en %)

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
1970	17,9	12,0
1975	16,6	10,2
1979	14,2	8,3
1984	13,5	7,7
1990	13,8	6,6
1996	14,5	8,1
1997	14,2	7,8
1998	13,8	7,5
1999	13,5	7,2
2000	13,6	7,2
2001	13,4	6,9
2002	12,9	6,5
2003	13,0	7,0
2004	12,6	6,6
2005	13,1	7,2
2006	13,1	7,0
2007	13,4	7,2
2008	13,0	7,1
2009	13,5	7,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

\* Définition : un individu est considéré comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 50 % du niveau de vie médian pour l'INSEE, 60 % pour Eurostat.

risques de renoncements aux soins (déjà autour de 15 %). L'intersyndicale interprofessionnelle et la mutualité se sont exprimées fortement contre cette mesure et contre l'ensemble du plan Fillon.

Pour le SNES et la FSU, il est possible de faire autrement en menant une autre politique fiscale et sociale, en considérant les dépenses d'éducation, de santé, de recherche, comme des investissements d'avenir, en impulsant des politiques salariales et d'emploi qui combattent la pauvreté et la précarité.

■ **Élizabeth Labaye**

## BUDGET 2012 L'ACHARNEMENT

**Fin juin 2011, le ministre du Budget F. Baroin donnait les grandes lignes du budget 2012 : légère diminution de la masse salariale de l'État et suppression de 30 500 emplois de fonctionnaires au budget 2012.**

Avec 14 000 suppressions envisagées, l'Éducation nationale devra à nouveau respecter la règle du « 1 sur 2 » et le second degré devrait, selon une dépêche d'agence du 24 août, contribuer à hauteur de 6 550... le ministre de l'Éducation a en effet été peu causant sur le bilan de sa nouvelle méthode de gestion inaugurée à l'occasion du budget précédent, qui consiste à laisser aux recteurs le soin de décider dans leurs académies sur quels leviers d'action s'appuyer pour supprimer les emplois. Silence également sur la remontée importante des effectifs dans le second degré à partir de 2011 et pour au moins quinze ans compte tenu du « boom » démographique dès 2000 et de la hausse continue des naissances depuis 2003...

Près de 50 000 emplois ont été supprimés dans le second degré public entre 2003 et 2011.

Luc Chatel lors de sa conférence de presse de rentrée s'est pourtant décerné un nouveau satisfecit. Il a dit assumer les suppressions d'emplois tout en vantant une rentrée « sur mesure »...

Stagiaires sur le terrain à plein temps au mépris de leur formation, diminution criante des moyens de remplacement, effectifs pléthoriques, regroupements pédagogiques aberrants, travail en groupes restreints de plus en plus rare, réduction de l'offre de formation, poids grandissant des heures supplémentaires, salaires bloqués, crise de recrutement... du « sur mesure » on vous dit !

■ **Fabienne Bellin**



© Clément Martin

Publicité

### Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

"L'assurance scolaire est devenue, dans les faits, indispensable" selon le Ministère de l'Éducation Nationale.

La MAE, numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, protège les enfants qui vous sont confiés. La MAE s'engage à éviter les conflits avec les parents lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie et met également à votre disposition des outils de prévention des risques pour sensibiliser vos élèves.

Pour être enseignant, nous savons qu'il faut avoir la flamme... et des élèves bien assurés !



Protéger est un métier  
[www.mae.fr](http://www.mae.fr)

### Le SNES dans la presse

Le SNES a fait sa conférence de presse de rentrée le 29 août devant de nombreux journalistes représentant une trentaine de médias nationaux. À cette occasion, le SNES, par la voix de ses secrétaires généraux, a porté la parole des personnels pour dénoncer les conditions dramatiques de la rentrée et contrer la communication lénifiante de Luc Chatel. Le discours du SNES a été largement relayé dans la presse à cette occasion. C'est aussi par une relation suivie avec les médias que nous pouvons faire entendre les revendications des personnels et l'exigence d'une politique éducative ambitieuse.

Retrouvez le dossier de la conférence de presse ([www.snes.edu/Rentree-2011-Conference-de-presse.html](http://www.snes.edu/Rentree-2011-Conference-de-presse.html)) et la revue de presse des interventions et réactions du SNES dans les médias (<http://snesfsu.wordpress.com>) sur le site du SNES ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)).



« Un enseignement qui n'enseigne pas à se poser des questions est mauvais » PAUL VALÉRY

# RENTRÉE : VERS LA GRÈVE LE MARDI 27

La rentrée est un moment de vérité et, après les déclarations lénifiantes du ministre sur l'éternel mode du « tout va bien », il est essentiel de rétablir auprès de l'opinion publique la réalité des conditions de rentrée. Même le SNPDEN-UNSA, principal syndicat des chefs d'établissement pourtant totalement engagé dans la fuite en avant de l'autonomie, dénonce l'abandon dans lequel se trouvent aujourd'hui les personnels face aux conséquences des choix politiques pour l'éducation : « limitation du nombre de cours à effectifs réduits, suppression des actions de remédiation et des projets éducatifs ou, mais dans une moindre mesure, le non-respect des horaires nationaux, levier utilisé de façon "très significative" dans les zones rurales ou en lycée professionnel... 20 % des établissements affirment avoir été victimes de minoration d'effectifs... ce sont les établissements les plus exposés qui sont les plus touchés ». L'urgence est bien, alors que le débat sur nos statuts est relancé dans le cadre de la campagne présidentielle, de se mobiliser contre ces choix qui déstructurent le second degré, jettent les personnels dans l'impossibilité d'assurer réellement leurs missions et pénalisent tous les élèves. Le 27 septembre en sera l'occasion. R. H.

## COLLÈGE

Si est trop tôt pour dresser un bilan exhaustif de la rentrée, tous les témoignages du terrain confirment une nouvelle dégradation très nette pour les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels :

- des effectifs de classe de plus en plus lourds (jusqu'à 32 élèves, même en Sixième) et des regroupements anti-pédagogiques, notamment en langues vivantes ;
- un recours massif aux BMP (Bloc de moyens provisoires) et une gestion à l'heure près qui induit de nombreux compléments de service ;
- une forte pression sur les HSA, bien au-delà de la seule heure imposable aux collègues, et sans commune mesure, parfois, avec ce qui a été voté par le CA ; bon nombre de collègues sont ainsi affectés sur deux, trois voire quatre établissements, ce qui génère des emplois du temps calamiteux et empêche tout travail d'équipe ;
- des vies scolaires particulièrement fragilisées avec moins de surveillants, du fait du gel des CUI (Contrat unique d'insertion) et CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi), mais aussi de CPE ;
- une poursuite des effets dévastateurs de la libéralisation de la carte scolaire avec, d'un côté, des collèges de centre ville sommés d'accueillir des élèves supplémentaires sans avoir les moyens d'ouvrir les divisions nécessaires et, de l'autre, des collèges très défavorisés qui subissent des pertes d'effectifs importantes et luttent pour leur survie ;
- un contingent important de contractuels (notamment dans les collèges défavorisés) qui en dit long sur l'insuffisance des recrutements par concours ;
- déjà quelques postes non pourvus ici ou là, des congés prévisibles non remplacés, et de réelles inquiétudes pour les remplacements à venir, la plupart des TZR ayant été affectés dès le début de l'année sur des postes fixes.

### DES PRESSIONS INSUPPORTABLES

Nombre d'économies sont aussi réalisées sur ce qui se voit le moins : réduction de l'offre d'enseignement (au niveau des options), disparition des dédoublements ou cours à effectifs réduits, suppression des dispositifs d'aide et des projets éducatifs, voire non-respect des horaires nationaux, notamment dans les zones rurales. Dans les CLAIR (Collège et lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite), où les moyens sont à la baisse, les postes à profil ont fait peu recette et sont surtout pourvus par des TZR, des contractuels, voire des stagiaires. Les pressions pour imposer la trivalence via l'EIST (Enseignement intégré de sciences et technologies) se multiplient, notamment dans les CLAIR. Partout la colère des personnels monte, face à la dénégation de leurs métiers, et à l'impossibilité d'assurer convenablement leurs missions et d'aider les élèves à entrer dans les apprentissages, notamment ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire.

■ Monique Daune

## VOIE TECHNOLOGIQUE

Cette rentrée voit la mise en œuvre de la réforme, que le SNES a contestée, en STI2D, STL et STD2A. Les séries STG, ST2S et hôtellerie, qui risquent d'être réformées à la prochaine rentrée, subissent déjà les conséquences de la réforme de la classe de Seconde : des difficultés d'orientation et des effectifs très variables d'une académie à l'autre. Pour les STI2D, certaines académies ont réussi à conserver les effectifs, mais dans la plupart des cas on s'attend à une nette chute du nombre d'élèves en Première. Compte tenu des regroupements effectués, la réforme a pleinement joué son rôle : supprimer des postes dans le second degré. Face à de nouveaux programmes avec des conditions d'enseignement radi-

calement différentes et dégradées, nombre d'enseignants sont en grande difficulté quand ils ne sont pas affectés sur d'autres disciplines... Certes, le ministre peut dire que la mise en œuvre de la réforme se poursuit, mais c'est dans les pires conditions. Les enseignants sont en grande colère, ont la tentation de trouver des stratégies individuelles, mais seule une réaction collective peut peser sur l'avenir. Cela devrait s'exprimer de façon spécifique dans les manifestations du 27 septembre.

### RENTRÉE EN BTS

Contrairement à ce que semblent mettre en place certains chefs d'établissement et certains rectorats, enseigner en STS ouvre droit à

## LYCÉE

Première préoccupation dans les lycées : les effectifs. En hausse dans la majorité des établissements, où les classes de Seconde à 35 voire plus deviennent banales, ils s'effondrent dans les établissements fragiles des zones où sévit la concurrence (classes de Première à quelques inscrits seulement dans certains lycées parisiens !). En effet, la réforme du lycée permet d'affligeants tours de passe-passe, pour autant que la dotation horaire globale dépasse une masse critique. Les gros établissements jouent de l'accompagnement personnalisé et des dotations globalisées pour gérer postes et diversification de leur offre au plus près, maintenant voire renforçant leur attractivité. Les petits établissements sont contraints de fermer des enseignements et options (langues vivantes, classes européennes, enseignements d'exploration), et beaucoup se voient désertés par les familles. Les flux d'élèves (inscriptions en Seconde, mais aussi changement de lycée en fin de Seconde) n'ont le plus souvent pas été anticipés convenablement par les rectorats, contraints cet été à des ouvertures de classes au financement parfois incomplet. La réforme du lycée est donc mise au service technique de la rentrée, au mépris des conditions de travail des enseignants et des élèves. Des ajustements d'ampleur inédite ont été faits durant l'été, sur la base de décisions personnelles de chefs d'établissement non validées par les CA. Non-respect des horaires légaux (en langues vivantes, TPE, etc.), renoncement aux plages de travail en groupe à effectif réduit (en sciences expérimentales en Seconde ou en Première L et ES), regroupements anti-pédagogiques d'élèves qui ne préparent pas les mêmes épreuves du baccalauréat (Premières L-S ou ES-S)... mais aussi emplois du temps annualisés déséquilibrés d'un semestre à l'autre... la liste est longue des entorses qui permettent au ministre de parler de rentrée réussie !

### COMPROMIS ET ARRANGEMENTS

Il faudra par ailleurs vérifier que les postes sont pourvus. Pour masquer la pénurie, beaucoup de TZR sont affectés en poste à l'année et manquent dans certaines disciplines pour les remplacements. Les rectorats recrutent d'ores et déjà des contractuels ! Il faut aussi de se préoccuper des stagiaires, et de la présence et des conditions de travail des AED et des contrats aidés. Le SNES appelle les collègues à décortiquer les structures mises en place et à rendre publics les compromis et arrangements rendus nécessaires pour assurer la rentrée. Renseignez votre section académique, dénonçons ensemble maintenant et le 27 septembre les sacrifices pédagogiques imposés par la gestion technique et la réforme Chatel.

■ Valérie Sipahimalani

l'heure de première chaire dans les mêmes conditions qu'enseigner en Première et Terminale. D'autre part chaque heure enseignée vaut 1 h 15 effective sauf s'il s'agit d'enseignements en parallèle (voir [www.snes.edu/Decompte-du-maximum-de-service-des.html](http://www.snes.edu/Decompte-du-maximum-de-service-des.html)). Enfin, l'expérimentation des modules d'attribution d'ECTS dans les cinq BTS CRSA, CI, Transport, Bâtiment, Travaux Publics, n'impose pas une annualisation des services. Les grilles horaires de référence de ces cinq diplômes sont toujours des grilles hebdomadaires et par disciplines inscrites aux référentiels. Les services et les états VS doivent donc être définis sur une base hebdomadaire.

■ Thierry Reygades



### Collège E. Galois à Nanterre (Versailles)

Une délégation du collège E. Galois de Nanterre a été reçue en urgence par l'IA du 92, suite à un préavis de grève et à l'intervention du SNES 92. Après une année cauchemardesque, ce collège se préparait à une rentrée tout aussi catastrophique. Gestion chaotique et pratiques autoritaires, non-respect du CA et de ses élus, du droit syndical, mise en cause en public des personnels... Un véritable florilège des pratiques managériales qui cassent le collectif – si précieux en ZEP – et génèrent de la souffrance au travail. Un coup d'arrêt doit y être donné pour sauver ce collège fragile pourtant décrété « protégé » par le recteur lui-même.

### Lycée Victor et Hélène Basch à Rennes

Mardi 6 septembre 2011 : les enseignants ont décidé collectivement d'une action lors de la première heure de cours. Après les avoir accueillis en classe, et leur avoir exposé la situation dans laquelle sont mis les enseignants stagiaires depuis la rentrée 2010, les professeurs se sont réunis dans la cour du lycée, accompagnés de leurs élèves. Cette mobilisation a été couverte au niveau départemental (presse et télévision). Ils ont réclamé de nouveau « du temps pour les enseignants débutants », soit une décharge d'au moins une moitié de leur service. Les trois équipes disciplinaires concernées par l'affectation de stagiaires au lycée ont, en outre, renouvelé à cette occasion leur refus d'exercer les fonctions de conseiller pédagogique dans le cadre du dispositif actuel.

### ANATEEP

L'ANATEEP<sup>(1)</sup> a choisi d'axer sa 25<sup>e</sup> campagne « Transport Attitude » sur le thème de la visibilité. Le slogan « Fais-toi voir, même dans le noir ! » a pour but de faire prendre conscience aux quatre millions d'élèves qui utilisent le transport scolaire, de l'importance d'être bien vus pour ne pas courir de risques. Cette campagne nationale aura lieu du vendredi 16 septembre au jeudi 22 septembre 2011. Le SNES est impliqué dans cette association, soutient cette campagne et appelle ses adhérents à la diffuser dans les établissements auprès des collègues, des élèves et des parents.



(1) Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public.

« Écouter, c'est pourtant tout ce qu'il y a de mieux pour bien entendre » BEAUMARCHAIS

## RYTHMES SCOLAIRES

# VACANCES AMPUTÉES ?

En s'appuyant sur une seule des propositions de la conférence nationale sur les rythmes scolaires, Luc Chatel a annoncé en juillet dernier un raccourcissement des vacances d'été dès l'année scolaire 2013-2014, faisant planer de lourdes menaces sur nos métiers, nos services et sur l'organisation du système éducatif.

Dans la réflexion concernant la modification des rythmes scolaires, relancée notamment par la suppression du samedi matin dans le premier degré, le SNES et la FSU ont posé la question globale du temps scolaire et de son organisation. Pour le SNES, l'enjeu était de dépasser les clichés rebattus afin d'interroger les raisons de la fatigue des élèves, de leur difficulté à se mobiliser pour les apprentissages à certains moments, de la place du travail personnel, voire du travail à la maison... bref de cerner les leviers d'amélioration de l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année... Ainsi, le rapport de la conférence sur les rythmes scolaires propose une série de mesures qui n'ont pas vocation « à être isolées les unes des autres ». Fidèle à sa méthode, le ministre semble n'en retenir qu'une : réduire les vacances d'été...

C'est inacceptable, d'autant qu'il poursuit des réformes qui diminuent le temps de cours, aggravent les conditions de travail, alourdissent les effectifs de classe. Ce qui se passe dans la classe n'est pas évoqué et le traitement des difficultés est renvoyé à l'extérieur du cours dans les dispositifs d'aide, d'accompagnement, de remédiation... voire de relégation. Les recherches sur les pratiques pédagogiques qui permettent d'aider les élèves à l'intérieur de la classe sont balayées d'un revers de main par la théorisation de l'individualisation et de l'aide.

Le raccourcissement de deux semaines des vacances d'été s'accompagnerait d'un zonage avec toutes les implications sur l'organisation du baccalauréat (resterait-il national ?), les procédures d'orientation... et des difficultés accrues notamment pour les familles recomposées, qui doivent déjà jongler avec les calendriers de vacances différents suivant les académies.

Ce serait également redoutable pour nos métiers avec une augmentation de deux semaines de notre temps de travail, soit plus de 5 % de ce temps. Si certains imaginent qu'elle puisse être rémunérée ou compensée, ils risquent d'être déçus... une telle mesure coûtant près de deux milliards d'euros par an pour le seul second degré public.

Le problème complexe des rythmes scolaires mérite mieux qu'une décision unilatérale dont l'affichage relève essentiellement de la stratégie politique à court terme.

Le SNES n'acceptera pas ce marché de dupes et exige que la concertation sur les rythmes scolaires soit poursuivie sur d'autres bases.

■ Sandrine Charrier

## HISTOIRE A QUI PROFITE LE...

Ces derniers temps, l'histoire scolaire est un peu sur le devant de la scène médiatique : un dossier paru récemment dans *Le Figaro* magazine « C'est l'histoire de France qu'on assassine », de Dimitri Casali, s'inquiète des grands héros ayant disparu des programmes de collège au profit de l'étude de civilisations extra-européennes et de celle des traites négrières. Une tribune de Claude Lanzmann dans *Le Monde* du 30 août 2011 évoque une circulaire au BO, introuvable au demeurant, qui parlerait du « banissement du terme Shoah des manuels d'histoire ». Enfin, la présentation du conflit israélo-palestinien dans le manuel Hachette de Première qui évoque notamment la Nakhsba a valu la réaction indignée et l'intervention d'associations juive et

israélienne demandant le retrait ou la réécriture de cette double page de manuel. (Hachette a d'abord parlé de modifier la version élève, mais il semble que finalement la double page ne serait revue qu'à la marge.)

Les questions mémorielles restent bel et bien des questions chaudes... Le SNES s'en préoccupe et entend rappeler à quel point l'enseignement de l'histoire ne peut être soumis à des groupes de pression mémoriels ou politiques qui souhaiteraient régenter les contenus des programmes et des manuels (sans d'ailleurs faire la différence entre les deux !). Nous reviendrons plus en détail sur le sujet dans la prochaine US.

■ Alice Cardoso, Véronique Servat

## CIO LES GROS SOUS DE LA LABELLISATION

La rentrée dans les CIO se fait dans des conditions encore plus tendues que d'habitude.

Certains CIO brutalement fermés ou démantés, relogés dans la précipitation en juin, découvrent leur nouvelle installation et le plus souvent ses dysfonctionnements. Les élus du SNES doivent se battre pied à pied, dans les rectorats, pour obtenir la nomination des collègues contractuels afin de combler tous les postes vacants, assurer tous les remplacements et préserver, à la fois, le fonctionnement des CIO et les droits des personnels. Cette année encore nombre de directeurs se demandent comment ils vont pouvoir assurer les dépenses incompréhensibles du CIO avec un budget encore une fois réduit. Manifestement, les économies budgétaires n'ont pas oublié la case CIO...

### PAS BESOIN DE LABEL

Du côté de la labellisation des structures susceptibles d'entrer dans le service d'orientation tout au long de la vie, on ne vit pas dans le même monde. Le Centre INFFO invite les CIO à une matinée d'information, avec le concours du DIO et le soutien des experts du Centre INFFO<sup>(1)</sup>, pour la modique somme de 330 euros, afin de leur expliquer comment réussir leur labellisation. Le SNES ne cesse de le dénoncer depuis la sortie de la loi : la labellisation est faite pour rendre présentables les structures privées afin qu'elles s'approprient progressivement le champ de l'orientation scolaire. Le service public, lui, n'a pas besoin de label, son existence même en est la garantie. Dans les académies, les manœuvres



vont bon train. Des cités des métiers, des maisons de l'emploi et de la formation, des missions locales se positionnent déjà, pour être désignées structures « pilotes » et tenter de récupérer « gratuitement » des CO-Psy, avec l'accord des rectorats. Pendant ce temps, avec un nombre de postes notoirement insuffisant, comment les CO-Psy pourraient-ils assurer ces nouvelles charges sans déserters les CIO et les établissements ?

Le SNES exige des négociations et un cadrage national sur les modalités d'application du décret du 4 mai dans les académies, afin de sauvegarder le service public d'orientation de l'Éducation nationale. Le 27 septembre, il faut l'affirmer haut et fort !

■ Catherine Remermier

(1) Déjà en juin une rencontre à Paris des « acteurs de l'orientation » s'était-elle faite sans CO-Psy et DCIO dans la salle, mais avec le SNES à la sortie !

## MANUELS CACHEZ CE GENRE QUE JE NE SAURAI VOIR

Après Christine Boutin, puis l'enseignement catholique, 80 députés UMP instrumentalisent l'entrée de l'orientation sexuelle<sup>(1)</sup> dans les programmes de sciences de la vie en Première.

Ils dénoncent la présentation de la « théorie du genre sexuel »<sup>(2)</sup> dans certains manuels, qu'ils demandent au ministre Chatel de retirer des établissements scolaires.

« L'école doit avant tout former l'esprit critique selon les exigences de la raison », expliquent-ils, avant de qualifier la « théorie du genre sexuel » de « fumeuse ». Ces députés font mine d'ignorer que les connaissances scientifiques sur la sexualité dépassent les seules explications génétiques et que l'école traite fort heureusement depuis longtemps des questions de société.

Le programme est clair : « affirmer que si l'identité sexuelle<sup>(3)</sup> et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes appartiennent à la sphère publique, l'orientation sexuelle fait partie, elle, de la sphère pri-

vé ». Discrimination sexuelle et homophobie sont présentes dans les établissements comme dans la société. Aborder ces questions en classe, en biologie, en sciences sociales, en philosophie ou dans toute autre matière, est une nécessité. L'enjeu pour le lycéen est à la fois celui d'une sexualité responsable, et celui de la tolérance envers ceux qui ne partagent pas les mêmes orientations sexuelles que soi.

Faisant le procès d'une éventuelle présentation de la théorie du genre au lycée, les quatre-vingts députés se font les tenants d'une droite bien pensante et moralisatrice, aux relents homophobes, qui se verrait volontiers évacuer de l'école ce fameux esprit critique qu'elle prétend défendre. Le SNES condamne cette attitude. L'école ne se laissera pas instrumentaliser à quelque fin que ce soit, les enseignants feront leur travail au service de l'émancipation des jeunes.

■ Valérie Siphahimalani

(1) L'orientation sexuelle est l'hétéro, l' homo ou la bisexualité.

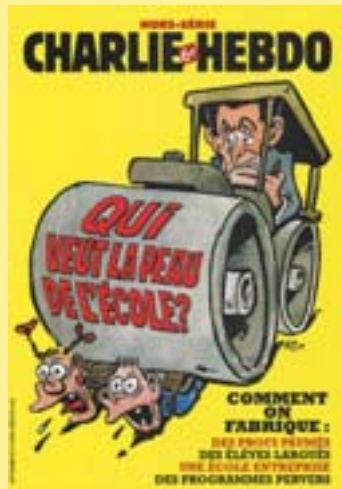
(2) La théorie du genre considère que les genres masculin et féminin sont avant tout des constructions sociales.

(3) L'identité sexuelle est mâle ou femelle.

## Grève au collège de Beuzeville (Eure)

Lors de la réunion de prérentrée du 2 septembre, les 34 enseignants ont appris qu'ils devraient accueillir 490 élèves au lieu des 470 prévus par l'inspection académique (effectif qui était celui de la rentrée 2010). La DHG affichant quant à elle une amputation de 35 heures par rapport à celle de la rentrée 2010. 21 collègues ont tenu à manifester leur indignation en participant à une journée de grève le mardi 6 septembre, jour de rentrée pour les classes de Cinquième, Quatrième et Troisième. Leur détermination se mesure au nombre de collègues, habituellement non grévistes, présents dans l'action. Des contacts ont été pris avec les parents d'élèves ainsi qu'avec la presse locale. Une demande écrite de moyens supplémentaires a été communiquée à l'inspecteur d'académie trop occupé pour pouvoir nous recevoir...

## Copinage



Dans ce numéro spécial de *Charlie Hebdo*, le lecteur, entre deux hoquets de rire, pourra trouver un extrait du florilège consacré par le SNES à l'expérimentation du LPC ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)) ainsi qu'un entretien avec plusieurs membres de l'Institut de la FSU.

## Attac



Attac a lancé un appel à la constitution d'un Comité pour l'audit citoyen de la dette publique. Pour lutter contre le « bourrage de crâne médiatique », il vise notamment à rassembler données et analyses pour comprendre et mettre en débat dans la société l'origine et l'état actuel de la dette publique, et à recueillir témoignages et propositions sur l'origine et l'avenir de la dette publique. Il s'agit aussi d'interpeller pouvoirs publics, élus et candidats sur leurs projets, afin de stimuler une réflexion sur les alternatives aux politiques d'austérité. Une coordination avec d'autres initiatives européennes et internationales sur le même thème est envisagée. La FSU a participé à la première réunion de lancement du comité le 30 août.

## Concours internes : inscriptions du 15 septembre au 27 octobre

Les serveurs d'inscription pour les concours internes (agrégation, CAPES, CAPET, CPE, CO-Psy...) sont ouverts du 15 septembre à 12 heures jusqu'au 27 octobre 17 heures (heure de Paris). Elles se font sur le site du ministère à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid5486/inscription-aux-concours-de-la-session-2012.html>

« La vraie morale se moque de la morale » PASCAL

## STATUTS

## NOS OBLIGATIONS DE SERVICE

La définition de nos services, leur durée hebdomadaire sont des éléments statutaires. Les décrets du 25 mai 1950 (modifiés entre autres en 1968, 1999 et 2002) fondent nos obligations de service.



En évoquant la modification de ces décrets et de nos statuts particuliers, le ministère poursuit un double objectif : récupérer des milliers d'emplois en faisant travailler plus chacun et changer la nature de nos métiers au mépris de nos qualifications.

Le ministère tente de nous imposer des tâches nouvelles pour lesquelles nous n'avons aucune qualification, comme l'orientation des élèves par exemple. Il mène une réflexion dans la droite ligne de feu le rapport Pochard dont le SNES et la FSU, seuls contre tous, avaient empêché la mise en œuvre.

Deux éléments clés définissent actuellement nos services : le maximum de service, soit un nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement, et la discipline de recrutement.

## UNE DÉFINITION HEBDOMADAIRE EN HEURES D'ENSEIGNEMENT

Notre service est défini en heures d'enseignement : 18 heures maximum pour les certifiés et assimilés, 15 heures maximum pour les agrégés, le service des enseignants des collèges et lycées est fixé hebdomadairement.

Cette définition hebdomadaire est étroitement liée à la conception des enseignements de second degré et à leur organisation. La référence à la classe et à la semaine est en effet une réalité fondamentale structurant les apprentissages et leur progression dans l'année scolaire... Elle doit le demeurer.

La définition de nos services en heures d'enseignement est liée à nos missions telles qu'elles sont définies dans nos statuts. Les statuts particuliers des certifiés et des agrégés (décrets de 1972 modifiés en 1989) précisent en effet, dans leur article 4 notamment, que les certifiés et les agrégés « participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement ». Toutes les autres tâches (suivi des élèves dont l'évaluation, les conseils de classe, les relations avec les parents d'élèves ; rôle de pro-

fesseur principal ; travail en équipe...) sont en symbiose étroite avec notre service d'enseignement. C'est la raison pour laquelle le SNES est attaché au calcul du service en heures d'enseignement et la possibilité de prise en compte de certaines de ces tâches par une intégration forfaitaire dans le service.

Il faut étendre les réductions du maximum de service existantes (pondérations ou réductions pour effectifs surchargés), en commençant par les établissements difficiles et par l'intégration de la concertation.

**Avec la définition de nos services, c'est notre identité professionnelle qui est en jeu.**

## UNE QUALIFICATION DISCIPLINAIRE

Notre service d'enseignement s'effectue dans la discipline de recrutement. Notre appartenance à un corps se définit par le recrutement dans une discipline ouverte aux concours prévus par nos statuts particuliers. La discipline de recrutement a un caractère statutaire. Actuellement, le ministère, afin de pallier au déficit de recrutement dans certaines disciplines qu'il a lui-même créé, impose à de nombreux collègues (en particulier les TZR des disciplines STI et sciences physiques), de compléter leur service dans une autre discipline que celle de leur recrutement. Le ministère veut aller vers la bivalence et en même temps diluer les missions spécifiques des différents corps.

Défendre les principes qui fondent les décrets de 1950, c'est donc préserver notre identité professionnelle et les spécificités de notre métier. Cependant, les tâches nouvelles qui se sont accumulées et qui ne sont pas prises en compte nécessitent une réécriture de ces décrets améliorant la situation de tous et prenant en compte les évolutions du métier. C'est agir pour des enseignements de second degré de qualité appuyés sur des savoirs disciplinaires construits par des personnels hautement qualifiés.

■ Xavier Marand, intercat@snés.edu

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES PARITARISME : LE DROIT D'ÊTRE DÉFENDU

Du 13 au 20 octobre, l'ensemble des personnels du second degré, titulaires et non-titulaires, comme dans toute l'Éducation nationale, est appelé aux urnes pour les élections professionnelles.

Il s'agit pour chacun d'élire ses représentants dans les toutes les instances paritaires.

Sur le terrain des carrières individuelles, les CAP et CCP ont pour mission de permettre aux représentants des personnels de contrôler l'ensemble des actes de gestion (promotions, mutations, avancements...) préalablement à la prise de décision administrative.

## ENJEUX : TRANSPARENCE ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les élus du SNES et de la FSU, nombreux et majoritaires dans ces instances, veillent scrupuleusement et en permanence à ce que les informations personnelles sur lesquelles se font ces opérations de gestion soit connues suffisamment tôt pour être corrigées si nécessaire et à ce que l'égalité de traitement, au regard des règles énoncées, soit respectée.

Le rôle des élus n'est donc en aucun cas de se substituer à l'administration mais bien de veiller à ce que les règles communes s'appliquent en toute transparence et également, sans passe-droit ni décision « à la tête du client ». Il ne s'agit donc pas de « cogérer » un système,

comme a osé le préférer récemment le ministre, mais de veiller à ce que transparence et respect des droits de chacun soient la règle s'appliquant à tous.

Le paritarisme contraint l'administration à présenter, justifier et rendre publics ses choix, ainsi qu'en témoigne la publication des « barres » de mutations ou de promotions qui permettent à chacun de vérifier qu'il n'a pas été lésé et qu'il a été traité équitablement. C'est le résultat, chaque année, dans toutes les CAP, tant académiques que nationales, du travail des commissaires paritaires du SNES, qui font corriger et modifier les projets de l'administration. Cet outil est essentiel pour la défense des personnels et des enseignants. La présence majoritaire des élus du SNES dans ces instances permet de l'assurer avec vigilance, ténacité et efficacité.

## UNE CONQUÊTE SOCIALE PRÉCIEUSE

Le paritarisme est donc un acquis précieux, une « conquête sociale » que bien des professions



nous envient. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un œil sur la façon dont se font les promotions et les mutations dans le secteur privé ou dans la haute administration... qui sont, aux yeux de nos gouvernants, des « exemples » qu'ils rêvent de généraliser et d'appliquer à l'ensemble des personnels du second degré.

Aussi, à défaut d'y parvenir, tentent-ils régulièrement de restreindre le périmètre du paritarisme, comme en témoignent la mise en avant du « mérite », le profilage systématique des postes en établissements « (E)CLAIR », la réforme managériale visant à confier aux chefs d'établissement le soin d'évaluer seuls les enseignants.

Jusqu'ici, le gros de ces attaques a pu être mis en échec ou contenu par l'action syndicale. Pour assurer les droits de tous et de chacun, il faut défendre et améliorer le paritarisme. C'est un enjeu majeur du scrutin des 13-20 octobre : les personnels devront s'exprimer clairement et massivement pour être représentés par des élus du SNES et de la FSU, qui jouent pleinement leur rôle, dont l'efficacité est reconnue, intransigeants sur le sort individuel de chacun et collectif de nos professions.

■ Christophe Barbillat, Lionel Millot, emploi@snés.edu

Effectifs : « les calculs inexacts du SNES »<sup>(1)</sup> ?

Après 13 mois d'embargo, la DEPP<sup>(2)</sup> a enfin été autorisée à publier en septembre 2010 des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2011, puis en juin dernier le constat de la rentrée 2010. C'est sur la base de ces informations très officielles et en ligne sur le site du ministère que le SNES a mis en évidence que près de 80 000 élèves supplémentaires sont attendus dans le second degré à cette rentrée. Le ministre annonce n'en attendre que 40 000. S'il dispose de données statistiques inédites que ne les donne-t-il pas ?

(1) Luc Chatel à l'AFP le 5 septembre 2011

(2) Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, ministère de l'Éducation

## CRA : belle leçon de morale

Le 1<sup>er</sup> août : ouverture du plus grand CRA pour étrangers au Mesnil-Amelot. Le 30 août, il « ouvre » ses portes à une famille géorgienne avec une mère et ses trois enfants (5 ans, 2 ans, 1 an), tous nés en France. Les mots manquent pour qualifier de telles mesures aux répercussions catastrophiques pour les individus, d'autant que la durée maximale de rétention portée maintenant à 45 jours va aggraver les traumatismes.

Heureusement, grâce aux mobilisations, la famille est libérée le 3 septembre.

Jusqu'à quand le gouvernement va-t-il pratiquer cette politique illégale contraire à la convention internationale des droits de l'enfant ?

## Au collège des Prunais (94), le ministre fait l'unanimité... contre lui !

Dans ce collège REP de Villiers-sur-Marne, l'arithmétique façon Chatel fait des ravages : trois corps de bâtiments + 33 classes dont une SEGPA + 500 demi-pensionnaires = moins 62 heures hebdomadaires de surveillance ! On atteint parfois le score d'un AED pour 400 élèves. Les personnels, mobilisés depuis la rentrée avec le soutien des associations de parents d'élèves ne décollent pas. Les élèves sont accueillis... mais la rentrée n'a pas eu lieu. De nombreux parents soutiennent le mouvement en gardant leurs enfants à la maison. Comble de l'absurdité, le rectorat a cru bon de faire intervenir ses « équipes mobiles de sécurité » dans ce collège vidé de ses élèves. Pendant que Luc Chatel soigne sa vitrine électorale, le saccage des vies scolaires se poursuit, et les directives surréalistes se multiplient : depuis la rentrée 2011, le BO demande aux établissements de garder les élèves en exclusion interne. Mais avec quels moyens ? Entre les lambris dorés du ministère et la « vraie vie » de ce collège, le gouffre est devenu abyssal.

« Le peuple ne se rassoira pas qu'il n'ait abattu ses ennemis » BABCEUF

## NON-TITULAIRES POUR SUIVRE LES LUTTES

La lutte menée par les syndicats de la FSU depuis plus de dix ans contre la vacance est enfin en passe d'aboutir : le décret la concernant sera abrogé dans les prochains mois.

Lors du CTPM<sup>(1)</sup> du 13 juillet, SNES, SNEP et SNUEP ont déposé un vœu pour l'abandon de la vacance dès la rentrée, et pour le réemploi des non-titulaires, notamment de ceux qui sont susceptibles de bénéficier du dispositif de titularisation et de la mesure ponctuelle de CDI-sation. Cette dernière mesure, telle qu'elle est prévue dans le projet de loi, nécessitera en effet d'être en fonction au moment de la publication de la loi, vraisemblablement entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012. Le réemploi, dès la rentrée 2011, constitue donc pour des milliers d'agents un enjeu crucial. Suite à ce vœu FSU, adopté à l'unanimité des syndicats, l'arrêt des vacances semble confirmé dans toutes les académies.

Des modifications doivent intervenir sur les contrats enseignants : la FSU agira pour que l'arrêt de la vacance ne s'accompagne pas d'une recrudescence de contrats très courts ou à faible quotité. Le premier groupe de travail sur le dispositif de titularisation et sur la mesure ponctuelle de CDI-sation s'est enfin tenu le 7 juillet. Selon le ministère, de 8 649 à 9 191 agents, soit près d'un tiers des agents non titulaires recrutés, seraient ayants droit. Mais ce recensement ne correspond qu'à une projection basée sur la situation à venir de personnels n'ayant pas la garantie d'emploi. Il comporte donc bien des insuffisances et des incertitudes que la FSU a relevées. Elle a d'ailleurs insisté sur la nécessité d'échanges réguliers avec le ministère et les rectorats, avec un rendez-vous particulier au moment de la publication de la loi, pour vérifier



le recensement afin qu'aucun agent ne soit écarté à tort. L'accès à la mesure ponctuelle de CDI-sation semble sous-estimé. 1 270 agents seraient concernés sur toute la France sur près de 30 000 agents, le ministère refusant de prendre en compte pour l'instant les vacances à l'année dans le décompte des services. Quant aux modalités d'accès au dispositif de titularisation, si l'administration s'oriente pour l'instant vers une seule modalité, un concours réservé, rien n'est cependant arrêté et la modalité supplémentaire d'un examen professionnel demeure possible. La FSU la demande et est intervenue pour que les premières titularisations puissent intervenir dès 2012. Plus de détails sur : [www.snes.edu/Non-titulaires.html](http://www.snes.edu/Non-titulaires.html)

■ Anne Féray, Vincent Lombard

(1) Comité technique paritaire ministériel, instance qui aborde toutes les questions relatives aux règles statutaires, aux moyens budgétaires, aux conditions générales de fonctionnement du service.

## PROCÉDURES DISCIPLINAIRES DU NOUVEAU

Les procédures disciplinaires ont été modifiées par deux décrets et deux circulaires (BO spécial n° 6 du 25 août 2011)<sup>(1)</sup>.

Le chef d'établissement est désormais tenu de saisir le conseil de discipline lorsqu'un personnel est victime de violence physique. Et il est tenu d'engager une procédure disciplinaire<sup>(2)</sup> en cas de violence verbale à l'égard d'un personnel de l'établissement ou d'acte grave commis à l'égard d'un personnel ou d'un élève. C'est positif pour les personnels et/ou élèves concernés bien qu'il n'existe pas de définition précise de la « violence verbale » ou de l'« acte grave »<sup>(3)</sup>. L'exclusion temporaire de l'établissement est désormais limitée à huit jours et deux nouvelles sanctions sont créées : l'exclusion temporaire de la classe de huit jours maximum, si un élève perturbe les cours de façon répétitive, et la « mesure de responsabilisation » qui vise à faire participer l'élève à « des actions de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives », soit dans l'établissement, soit en dehors<sup>(4)</sup> (selon une convention votée par le CA). La mesure de responsabilisation peut être

une alternative à l'exclusion temporaire de classe ou de l'établissement. Les CA doivent mettre en place une « commission éducative », présidée par le chef d'établissement, qui a vocation à favoriser la recherche d'une réponse éducative pour tout élève qui pose des problèmes de comportement.

Mais ces mesures se mettent en place à peu de frais et se heurtent à la réalité des purges budgétaires qui hypothèquent le travail éducatif (pour en savoir plus : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

■ Monique Daune, Valérie Héraut

(1) Décrets n°s 2011-728 et 2011-729 du 24 juin 2011 ; circulaires n°s 2011-111 et 112 du 1<sup>er</sup> août

(2) Seul ou en saisissant le CD

(3) La circulaire n° 2011-111 se contente de donner quelques exemples.

(4) La structure d'accueil peut être une association, une collectivité territoriale, un groupement rassemblant des personnes publiques ou une administration de l'État.

## AFFECTATION DES TZR LE GRAND BAZAR

Les affectations des TZR en juillet et août se sont déroulées dans un contexte de grande pénurie des moyens d'enseignement, dont les effets ont été aggravés par la décision politique d'affecter les stagiaires sur des services complets. Sur près de 25 000 collègues TZR, très nombreux sont ceux qui se trouvent placés par l'administration dans des situations difficiles, voir aberrantes.



La pénurie de postes, résultant de l'austérité budgétaire, a été aggravée cette année encore par la « réservation » par les recteurs de supports complets à 18 heures (postes ou blocs de moyens provisoires) pour asseoir les collègues stagiaires. Ces postes ont manqué au pot commun du mouvement intra, puis pour les AFA des TZR durant l'été. Dans ces conditions, se multiplient les affectations sur plusieurs établissements, qu'il s'agisse d'affectations définitives ou d'AFA pour les TZR.

La gestion à l'heure près et la férule de « l'amélioration du rendement » des TZR entraînent des dérives inacceptables : explosion des affectations hors zone et/ou hors discipline, multi-

plication des nominations sur deux ou trois (voire quatre !) établissements... des milliers de collègues sont ainsi placés par l'administration dans des situations professionnelles et personnelles impossibles.

Enfin, il est clair que dans nombre de disciplines et d'académies, dès le milieu du premier trimestre, les remplacements de courte et moyenne durée ne pourront pas être assurés, par manque de personnel. Les rectorats s'inquiètent et s'activent déjà à recruter par toutes les voies possibles contractuels et vacataires. Il est impératif de rompre l'isolement que connaissent les collègues TZR, par l'adhésion au SNES, la participation aux nombreux stages

et réunions organisés par les sections académiques. Le mémo national TZR, réactualisé, est disponible dès cette rentrée.

Le 27 septembre sera pour les collègues l'occasion de dénoncer et combattre dans l'unité l'austérité budgétaire, la situation désastreuse du remplacement et le sort que le ministre réserve aux TZR.

■ Christophe Barbillat, [emploi@snes.edu](mailto:emploi@snes.edu)



## SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) LA REFORME ANNONCÉE

Selon le ministre Sauvadet, de nouvelles modalités d'attribution du supplément familial de traitement entreraient en vigueur en janvier 2012. Voici les éléments principaux d'une réforme envisagée à coût constant, telle qu'elle a été présentée aux organisations syndicales le 28 juin.

Une clause de sauvegarde est prévue : tant que leur situation familiale ne change pas, les bénéficiaires conservent le montant du SFT qu'ils perçoivent aujourd'hui. Il n'empêche, le projet envisage une redistribution entre les familles affectant particulièrement les enseignants.

Enfin, les règles de versement en cas de garde alternée devraient être revues. La FSU a affirmé qu'aucune réduction du SFT ne saurait être admise, un enfant devant ouvrir un droit.

Le SNES et la FSU revendiquent une hausse importante et immédiate du SFT pour un enfant et le financement de cette mesure sans

SFT mensuel en euro	actuellement		projet
	minimum	maximum	
1 enfant	2,29	2,29	30... dans 5 ans
2 enfants	73,04	110,27	73
3 enfants	181,56	280,83	180

régression du droit des autres familles. Si l'on opte pour la forfaitisation, les forfaits doivent être indexés à minima sur les traitements et ce sont les montants les plus élevés qui doivent être retenus.

■ Anne Féray

### Grenoble

Vingt-cinq non-titulaires de l'académie de Grenoble se relaient et campent jour et nuit devant le rectorat depuis le 31 août pour protester contre leur condition : affectations opaques et dans des disciplines différentes de celles du recrutement, salaires qui stagnent à 1 380 euros, collègues écartés injustement du dispositif de titularisation en raison de critères drastiques... La précarité a progressé de 50 % en un an dans l'académie alors que des centaines de collègues sont maintenus dans la précarité depuis des années.



### Intéressement collectif dans la fonction publique

Ignorant l'opposition des syndicats et les effets pervers sur l'activité professionnelle, le gouvernement a publié au JO du 1<sup>er</sup> septembre le décret permettant aux ministères de mettre en place une prime « d'intéressement collectif », versée forfaitairement aux agents des services qui atteignent les objectifs préalablement retenus. Le ministre prétend ainsi « (re)motiver » les personnels. Méthode détestable pour une mesure dangereuse !

Pour la FSU, la motivation des agents se construit sur la fierté de servir l'intérêt général et le sens du travail, aujourd'hui malade de la RGPP. La reconnaissance de leur travail passe par une juste rémunération. Il faut d'urgence mettre fin au gel des traitements plutôt que de leur faire miroiter une prime annuelle maximale de 300 euros versée peut-être à un agent sur cinq.

### Dépendance : de la priorité au report

C'est fait. La dernière grande réforme du quinquennat n'a pas résisté à Standard & Poor's. « Attendre serait une faute morale impardonnable » avait dit N. Sarkozy en février, « Traiter ce dossier dans le contexte économique et financier (...) ne serait pas responsable » a finalement conclu F. Fillon en août.

Mélangant les dépenses liées à la maladie au financement des aides à la perte d'autonomie, R. Bachelot annonce des efforts pour l'ouverture de capacités d'accueil supplémentaires et un fonds d'aide pour les départements. Autrement dit, la France a des services de qualité, des marges d'efficience sont possibles... On se demande pourquoi ce débat !

Or l'État ne finance plus qu'à 27 % l'APA, au lieu de 50 % alors que de 4,9 milliards d'euros en 2008 on est passé à 5,7 milliards en 2010 ! Le tout sans diminution du reste à charge pour les familles. Il faudrait 5 milliards de plus d'ici 2017.

Un plan d'austérité si bienveillant pour les nantis ne permet pas de les trouver !

« Le combat peut être une fête » JORGE LUIS BORGES

STAGIAIRES

LE RETOUR DE LA GALÈRE...

Contrairement à ce qui est annoncé par le ministère à grand renfort des médias, la suppression de l'année de stage est un véritable fiasco.

S'appuyant sur son enquête IPSOS\*, Mme Théophile (DGRH), affiche « des résultats toniques et sympathiques » (92 % des enseignants stagiaires jugent leur situation professionnelle satisfaisante). Mais en regardant de plus près, le passage à temps plein dans la majorité des académies rend difficile de « préparer et donner des cours et un contenu de qualité » pour 70 % des stagiaires sondés.

L'utilité des formations dispensées lors des journées d'accueil ou tout au long de l'année est clairement mise en cause : 73 % des stagiaires estiment qu'elles n'étaient plutôt pas, ou pas du tout « adaptées à [leur] parcours antérieur et à [leurs] besoins au cours de l'année » et 69 % ne sont pas satisfaits « de leur possibilité de formation ». Ces résultats confortent donc la revendication du SNES d'une entrée progressive dans le métier, accompagnée d'une formation de qualité.

■ Caroline Lechevallier

\* www.ipsos.fr



« C'est la catastrophe »

UNE STAGIAIRE TÉMOIGNE

À Créteil, le recteur avait décidé d'accueillir les stagiaires 2011-2012 en chanson : « C'était un professeur, un simple professeur [...] Et loin des beaux discours, des grandes théories, à sa tâche chaque jour, on pouvait dire de lui, il changeait la vie ». Le couplet de la chanson de Jean-Jacques Goldman n'a guère convaincu Sarah\*, affectée pour son stage dans un lycée de Seine-Saint-Denis. « Un peu dans le flou, je n'attendais pas grand-chose de cette première réunion », dit-elle, et bien lui en a pris. « On essaye de nous faire croire que tout va bien se passer, qu'on va bien s'occuper de nous... du bla-bla, alors qu'on a rien à nous proposer. »

Quant aux trois jours de formation disciplinaire avant la rentrée, « ils n'ont pas été trop mal menés ». Son formateur s'en occupait déjà avant la réforme, « il a fait ce qu'il pouvait avec le temps et le matériel qu'il avait. Il a essayé de nous apprendre à construire une séance, même si ça s'est fait un peu dans la précipitation ». Il faut dire qu'à Créteil, l'IUFM reste mobilisé : si les inspecteurs pilotent les formations disciplinaires, beaucoup ont fait appel aux enseignants de l'IUFM, intégré à l'Université qui met d'ailleurs à disposition du rectorat des formateurs pour un suivi individuel des stagiaires... mais tous les inspecteurs ne cherchent pas à en profiter.

Sarah estime qu'elle a eu de la chance : si elle n'a connu son service que le 29 août (alors que le rectorat de Créteil s'était engagé à le communiquer dès l'affectation le 3 août), « on a fait en sorte de ne pas me donner de classes trop compliquées, et je n'ai que 16 heures de cours. J'ai des amies qui n'ont pas de tuteurs, qui ont des heures sup ». À Créteil, en effet, le rectorat a prévu deux heures de décharge... mais refuse d'imposer aux chefs d'établissement qu'elles viennent en déduction de l'obligation de service. Conclusion, beaucoup de stagiaires ont 15 ou 18 heures de cours, auxquelles s'ajoutent les jours de formation obligatoire. Et c'est bien l'affectation à temps plein qui empêche définitivement d'améliorer la situation des stagiaires, avec ou sans chanson : aux yeux de Sarah, « on veut faire passer la pilule alors que c'est la catastrophe ».

Témoignage recueilli par Pierre Claustre

\* Le prénom a été modifié

ENTRETIEN AVEC ANTONIN PARPILLAT, AED

Assistant d'éducation à Paris au collège Guy-Flavien, Paris 12<sup>e</sup>

L'US : Comment s'est passée ta rentrée ?

Antonin : C'est ma quatrième en tant qu'assistant d'éducation et ma deuxième au collège Guy Flavien. Les premiers jours se sont bien déroulés, on a accueilli les élèves progressivement selon leur niveau, ils peuvent ainsi entamer cette nouvelle année en douceur. Cette rentrée 2011 s'annonce difficile, les effectifs des classes ont augmenté, autour d'une trentaine en Sixième, l'aide pédagogique pendant les permanences est difficilement réalisable, d'autant qu'un mi-temps d'assistant d'éducation a été supprimé... L'équipe de vie scolaire fera de son mieux avec un poste en moins. C'est compliqué pour cet établissement du 12<sup>e</sup> arrondissement : nous sommes victimes d'une mauvaise réputation en partie due à son implantation géographique, au cœur d'une cité ; et puis le taux de réussite est très faible au brevet des collèges. Il y a donc une fuite importante des élèves vers les établissements privés.

L'US : Quelles sont tes missions ?

Antonin : Nos missions d'AED sont je crois très importantes. On essaie chaque jour de com-



battre le décrochage scolaire qui touche ces élèves. Jusqu'à présent nous proposons aux élèves des activités sportives et culturelles, moi c'était le handball. Désormais, il n'y a plus de budget attribué pour ces activités ; dommage car ça me permettait d'être plus proche des élèves dit « difficiles », de leur transmettre des valeurs et de nouer des liens essentiels pour des ados en besoin de repères. J'envisageais de

faire une formation d'éducateur spécialisé mais le volume horaire imposé aux AED ne me permet pas de concilier mon travail et mes études. C'est pour ça que la proposition du SNES d'effectuer 28 heures hebdomadaires maximum pour un salaire à taux plein me semble fondamental pour notre avenir professionnel. Par ailleurs je suis élu au conseil d'administration et au conseil de discipline ; je pense, en tant qu'AED, y apporter un regard différent sur le fonctionnement du collège et sur les élèves. Avec les retraits de moyens, il est parfois difficile d'avoir envie de s'investir. Heureusement, à Guy Flavien, l'équipe de vie scolaire est très soudée et l'équipe de direction nous soutient pleinement dans nos missions.

■ Propos recueillis par Aude Lemoussu

LOGEMENT

« UN TOIT, C'EST LA LOI ; LA RUE TUE »

L'été est rude pour les mal-logés : les expulsions, avec recours à la force le plus souvent, se multiplient. Plus de place au 115, le Samu social. Près de 400 personnes, chaque soir, sont contraintes de se réfugier là où elles peuvent, voire dans les hôpitaux, eux-mêmes saturés. Des campements se sont tenus tout l'été, notamment en Île-de-France. Ainsi le campement de jour du Square Boucicaut à Paris (sans logis, en voie d'expulsion, prioritaires Dalo) se poursuit depuis juillet.



Pourtant, la loi Dalo fait obligation à l'État de loger tout le monde. Avec la crise du logement, personne ne sort du 115. « On est en pleine catastrophe humanitaire », témoigne un salarié du Samu social. La responsabilité de l'État est pleinement engagée.

On imagine dans quelles conditions peut s'effectuer la rentrée des classes pour les familles. Sans parler de la difficulté pour les parents qui vivent dans une telle précarité pour inscrire leurs enfants.

Le 3 septembre, des initiatives ont eu lieu à l'appel du collectif « Urgence pour un toit ». Ce dernier exige l'accueil et l'hébergement de toute personne à la rue, le respect et l'application des lois qui assurent le droit au logement pour tous, un moratoire sur les expulsions, et la construction de 180 000 logements sociaux. Le SNES et la FSU, membres du collectif, ont participé aux initiatives qu'il faut développer.

■ Marylène Cahouet

SAMU SOCIAL : L'URGENCE

Plus de place au 115 ! Face au désengagement de l'État, le président du Samu social, Xavier Emmanuelli, a démissionné le 19 juillet en expliquant les projets budgétaires du gouvernement : réduction de 30 % du budget dédié à l'hébergement d'urgence.

« Nous sommes dans l'impossibilité d'assurer nos missions d'intérêt public », témoigne Maëlle, salariée du 115. En grève, en juillet, les personnels ont à nouveau cessé le travail le 3 septembre et ont manifesté dans le cadre du collectif « Urgence : un toit » pour défendre les droits des personnes sans abri, mal logées, en situation de grande précarité, et réclamer des moyens budgétaires.

États-Unis : pour l'enseignement public et les droits syndicaux



C'est à Washington que plusieurs milliers d'enseignants se sont rassemblés le 10 août afin de s'opposer à la politique éducative menée par le gouvernement fédéral et certains États. Soutenus par les deux syndicats, la NEA (National Education Association) et l'AFT (American Federation of Teachers), les manifestants ont exprimé

leur opposition aux coupes budgétaires dans le financement des écoles publiques, à l'accélération des programmes en faveur des écoles privées et à la rémunération au mérite. Autre bataille sur laquelle la mobilisation a été forte : la défense des droits des syndicats à négocier des accords collectifs (Wisconsin, Ohio, etc.).

Tsunami social au Chili

La révolte étudiante pour une Université gratuite a débuté il y a trois mois. Elle a déclenché un tsunami contre l'ordre libéral, hérité de la dictature du général Pinochet (1973-1990). La CUT (Centrale unitaire des travailleurs), ainsi que 82 syndicats dont la CONFECH (Confédération des étudiants chiliens), le CP (principal syndicat des professeurs du primaire et du secondaire) et la CONES (lycéens), après deux journées de grève générale massivement suivies les 24 et 25 août, appellent les Chiliens à une nouvelle manifestation le 11 septembre (jour anniversaire du coup d'État contre le Président Salvador Allende).

80 % des Chiliens soutiennent des revendications qui touchent plusieurs domaines : l'accès pour tous à une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'aux soins, une refonte du système fiscal, une meilleure répartition des richesses, et un changement de la Constitution de 1980 notamment pour y inscrire les droits des peuples autochtones.



Italie : non à la cure d'austérité

À l'appel de la CGIL (Confédération générale du travail), la grève générale et les manifestations du 6 septembre ont mobilisé dans tout le pays et dans tous les secteurs (services publics, transports, entreprises, etc.), y compris dans les deux autres confédérations, l'UIL et la CISL, pour dire non au deuxième plan d'austérité adopté par le gouvernement Berlusconi à la mi-août. Une forte mobilisation d'autant plus nécessaire qu'un durcissement de ce plan d'austérité risque de se produire avec l'inscription dans la Constitution du principe de la « règle d'or » pour assurer l'équilibre budgétaire. Susanna Camusso, Secrétaire générale de la CGIL, lors de la manifestation à Rome a mis l'accent sur le caractère injuste et irresponsable des mesures proposées par le gouvernement : hausse d'un point de la TVA à 21 %, augmentation de l'âge de départ à la retraite des femmes à 65 ans et plan de privatisation. Et pour parler du bien-fondé de cette action, elle a rappelé que « la grève n'est jamais un instrument irresponsable. C'est l'instrument de défense et d'amélioration des conditions des travailleurs ».



# PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

**Tarifs :** 1 ligne = 10€ pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15€ pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

## LOCATIONS

Carnac, près Thalasso, plage, coll. loue 2 p. duplex, sept. à juin, 250€/sem. Tél : 02 97 55 16 34

Avignon, loue T3 proche centre-ville, du 1/09/11 au 30/06/12, 600€/mois. Tél. 06 26 86 76 10

(48500) Lozère, loue meublé, 2 ch., tt confort, sept./juin, 400€/mois. Tél. 06 26 79 12 78

Venise et Toscane, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95

(33) Bordeaux, loue chambre meublée ds mais. indiv., accès libre autres pièces, 270€/mois. Tél. 06 11 34 15 91

Budapest, bel apt F2, 43 m<sup>2</sup>, 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt eq. Au ctre Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70€/j; BS: 50€/j. Tél. 06 43 60 95 52.

## IMMOBILIER

Tours, vends apt 102 m<sup>2</sup>, proche tous commerces, bus, futur tramway bas immeuble, parking privatif, cave, balcon, 8<sup>e</sup> étage, ascenseur, très lumineux, grand séjour, 4 pièces, double vitrage, volets électriques, chauffage central, 235000€. Tél : 06 08 24 23 47



N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

## NOUVEAUTÉ DE LA RENTRÉE

### Professeur Comment faire ? Conseil pour mieux vivre son métier

Sans prétendre remplacer la nécessaire formation des enseignants, cet ouvrage donne les repères nécessaires pour que chaque professeur puisse, sans céder à l'improvisation ou à la panique, inventer ses manières d'enseigner, en collège ou en lycée, en faisant progresser ses élèves.

• Françoise Le Duigou, coédition Adapt-SNES, éditions de l'Atelier, 12 euros.



### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Commande : \_\_\_\_\_

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

## Publicité

**CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

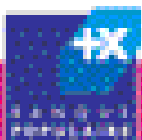
Pour intéresser mon banquier, il manque des zéros à mon compte !

Dans ma banque, on est tous égaux...

Elle est coopérative et je me sens en confiance.

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et vous donne la possibilité de réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.



REJOIGNEZ-NOUS SUR [WWW.CASDEN.FR](http://WWW.CASDEN.FR) OU CONTACTEZ-NOUS AU 0824 834 400

L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

ASSOCIATION  
**Athéna**  
La passion des voyages culturels

Découverte d'Athènes  
4 jours / 3 nuits en avion  
à partir de 359 €

274, rue de Créqui 69007 Lyon  
Tél. : 04 78 16 04 50  
[educatif@athenavoyages.com](mailto:educatif@athenavoyages.com)

[www.athenavoyages.com](http://www.athenavoyages.com)

**WWW.TRAVEL-STUDY.PL**

**Voyages scolaires en Pologne et sur les lieux de mémoire ?**

Confiez nous l'organisation de votre projet. Nous avons 20 ans d'expérience avec les groupes scolaires français

BTE Travel & Study Tours  
31 412 Kraków, ul. Mackiewiczza 20/49  
[info@travel-study.pl](mailto:info@travel-study.pl), tel. +48 501 357 325

**CULTURE CONTACT**

Pérou  
Equateur  
Bolivie  
Mexique

Un autre voyage

à la rencontre des populations en groupes de 6 voyageurs maximum

[www.culturecontact.org](http://www.culturecontact.org)  
+33 (0)4 67 59 75 76 - [contact@culturecontact.org](mailto:contact@culturecontact.org)



L'Université Syndicaliste n° 711 du 14 septembre 2011, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, [contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr) – Publicité : MAE (p.2), Casden, Athéna, Travel-Study, Culture Contact (p.8). Ce numéro comporte un encart Editions Faton – Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0113 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : *Courier de S1* n° 3 ; 36 p. Non-titulaires ; 4 p. Paritarisme ; 8 p. CO-Psy